



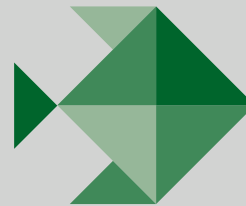
**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL  
& PLAN MERCREDI**



**PEEOTTI**

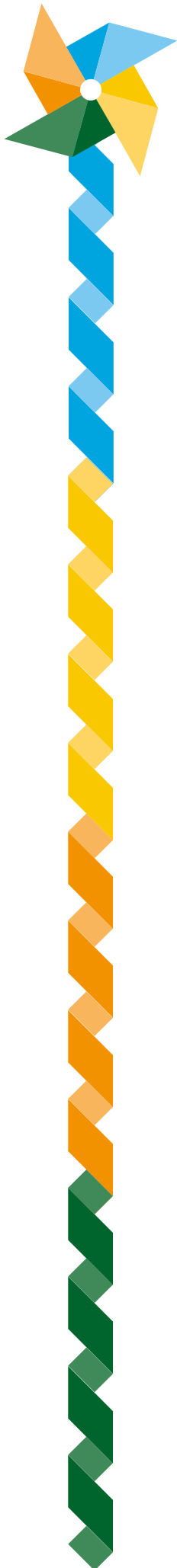


**DU MASSIF DU VERCORS**



**Massif  
du  
Vercors**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# CARTE D'IDENTITÉ

## PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (PEDTI) & PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS

### PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PROJET

La convention avec les partenaires institutionnels du PEDTI Vercors à savoir l'Éducation nationale, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES/DSDEN), la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes du Massif du Vercors est signée pour la durée maximum de 3 ans : 2022 à 2025. Ce cadre contractuel pour le Projet Éducatif Intercommunal a vocation à en être le fondement.

### PÉRIMÈTRE GLOBAL DU PROJET

#### LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

Le PEDTI concerne l'ensemble du territoire Vercors nord qui regroupe six communes : Autrans – Méaudre en Vercors, Corrençon en Vercors, Engins, St Nizier du Moucherotte, Lans en Vercors et Villard de Lans.

#### LE PÉRIMÈTRE DÉMOGRAPHIQUE

Le PEDTI concerne les enfants de 3-11 ans, et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, et notamment avec les 0-3 ans et les 11-15ans.

#### LE PÉRIMÈTRE TEMPOREL

La Communauté de communes du massif du Vercors a élargi l'ensemble du périmètre des politiques éducatives aux trois temps à savoir : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Dans cette logique, et dès 2015 lorsqu'ont été posées les bases du premier PEDTI, elle a cherché à intégrer – dès la phase de concertation- l'ensemble des acteurs éducatifs concernés.

Ce qui signifie que les réflexions et projets proposés se portent sur l'ensemble de ces temps.

Avec ce renouvellement, une plus grande attention encore sera portée aux questions de passerelle et de transitions entre les différents temps, les différents âges également.

Ces choix ont l'ambition de poser le PEDTI du territoire Vercors dans une perspective de continuité, de cohérence et de complémentarité éducative.



## PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET

### LE CONCEPT D'ENFANT ET DU JEUNE, À LA FOIS ÉLÈVE ET CITOYEN

L'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'éducation. Ils sont considérés dans toutes leurs dimensions.

### L'ALLIANCE OU LE PACTE ÉDUCATIF

Les parties prenantes de l'éducation, rassemblées dans le PEDTI, font alliance au service de la réussite de l'enfant et du jeune. Elles se donnent comme ambition de transmettre aux enfants ce qui leur apparaît comme primordial dans un processus d'éducation.

### LA CONFIRMATION DES VALEURS ÉDUCATIVES

Les valeurs éducatives, au cœur des précédents PEDTI ont été réaffirmées :

Co éducation, vivre ensemble, citoyenneté

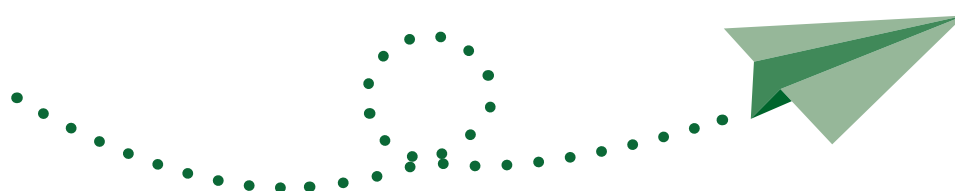
Ces valeurs conduisent l'action au quotidien.

Elles sont déclinées au travers d'un certain nombre de thématiques et d'axes de travail présentés plus loin.

## CORRESPONDANT DU PROJET

Le pilotage est confié à la Communauté de Communes du massif du Vercors.

Son service enfance jeunesse et vie locale en assure le pilotage technique et la coordinatrice enfance, Jocelyne Collavet Gianese, la mise en œuvre et le suivi.





- Comité de pilotage
- Comité technique de suivi
- Commission enfance Jeunesse
- Convention Territoriale Globale

**Co éducation  
Vivre ensemble  
Citoyenneté**

**PEDTI**

Projet Educatif de Territoire Intercommunal  
3-11 ans

**Sensibilisation l'environnement**

- ✓ Traitement de l'eau, tri, recyclage
- ✓ réduction des déchets
- ✓ Informatisation des écoles

**Médiathèque Le Caim**

- Educations artistique et culturelle
- ✓ Formation au conte
  - ✓ Atelier lecture
  - ✓ Médiation culturelle et artistique

**Ludothèque**

- Promotion du jeu :**
- ✓ enfants et acteurs
  - ✓ Fête du jeu intercommunale

**Education à l'environnement et au changement climatique**

- ✓ A l'école de l'alimentation

**Collège / Ecoles**

- ✓ Elèves médiateurs
- ✓ Ecomobilité scolaire

**IREPS**

- ✓ Formation des équipes aux CPS
- ✓ Sensibilisation au numérique, harcèlement

**Agopop**

- ✓ soutien à la parentalité
- ✓ Référent numérique
- ✓ C2AS

**2022-2025**

**Plan mercredi**

- ✓ Charte qualité
- ✓ Accès à tous les enfants
- ✓ Harmonisation tarifaire

**Structures périscolaires**

- ✓ Autrans Méandre en Vercors
- ✓ Lans en Vercors,
- ✓ Engins
- ✓ St Nizier
- ✓ Villard de Lans
- ✓ Corrençon

**CCMNV**

**Coordination Acteurs Educatifs**  
Liens avec équipes enseignantes

**Accueils de loisirs**

- ✓ La Passerelle
- ✓ Les P'tits Montagnards
- ✓ Activ'ados (11-15 ans)



# SOMMAIRE

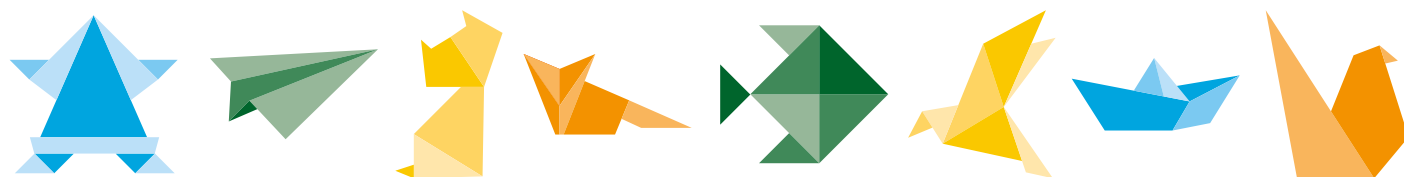
CARTE D'IDENTITÉ.....	2
SOMMAIRE.....	5
<b>PARTIE 1</b>	
<b>LES ENJEUX DU PETDI DU MASSIF DU VERCORS 2022 - 2025 .....</b>	<b>9</b>
<b>I - LE PÉRIMÈTRE DU PETDI .....</b>	<b>10</b>
<b>II - L'ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>10</b>
<b>1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE .....</b>	<b>10</b>
<b>2 – LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES .....</b>	<b>10</b>
a) Une démographie scolaire à surveiller .....	10
b) Le nombre d'établissements et le nombre d'élèves .....	10
c) La scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades .....	10
<b>3 - LE PÉRISCOLAIRE .....</b>	<b>11</b>
a) Les structures périscolaires .....	11
b) Les équipes .....	11
c) L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap .....	11
<b>4 – L'EXTRASCOLAIRE .....</b>	<b>11</b>
a) Les accueils de loisirs 3-11 ans .....	11
b) L'accueil de loisirs collégiens Activ'ados : une passerelle qui fonctionne .....	13
c) Une communication autour des structures en plein développement .....	13
<b>III - UN PLAN MERCREDI POUR UN PEDTI RENFORCÉ .....</b>	<b>14</b>
<b>1 - STRUCTURES CONCERNÉES .....</b>	<b>14</b>
<b>2 - ENJEUX DU PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS .....</b>	<b>14</b>
<b>3 - UN PROJET EN PLUSIEURS ÉTAPES .....</b>	<b>14</b>
<b>IV - LES PARTENAIRES ET COLLABORATIONS DE TERRAIN .....</b>	<b>15</b>
<b>1 - LES RESSOURCES INTERNES AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL .....</b>	<b>15</b>
a) La ludothèque intercommunale « jeux m'amuse » .....	15
b) La médiathèque intercommunale .....	15
c) Le Réseau Prévention Santé Jeunes .....	15
<b>2 - LA MAISON DES HABITANTS AGOPOP ET LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ) .....</b>	<b>16</b>
<b>3 - LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DU CAIRN ET LE CLAP, CINÉMA ASSOCIATIF .....</b>	<b>16</b>
<b>4 - LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS .....</b>	<b>16</b>
<b>5 - LA CITÉ SCOLAIRE .....</b>	<b>17</b>
<b>6 - LE TISSU ASSOCIATIF ET LES AUTOENTREPRENEURS DU VERCORS .....</b>	<b>17</b>

V - LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS .....	17
1 - LE PEDTI ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) .....	17
2 - LE PEDTI ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (PLACE AUX JEUNES À LANS-EN-VERCORS) .....	18
VI - LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE : UNE CONFIRMATION POUR 2022-2025.....	18

## PARTIE 2

### LE CADRE D' ACTIONS DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS 2022-2025 .....

I - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDTI 2022-2025 .....	21
1 - L'ÉVALUATION DU PEDTI 2019-2022 .....	21
2 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES : PRIORITÉS 2022-2025 .....	22
3 - ENJEUX ÉDUCATIFS LIÉS AU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDTI .....	22
4 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES .....	22
II - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS ET LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROJETS D'ÉCOLE : PRIORITÉ 2022 - 2025 .....	23
III - LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROJET : PRIORITÉ 2022 - 2025.....	24
IV - L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE .....	25
1 - LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNEL .....	25
2 - LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET .....	25
3 - LE PEDTI ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS .....	25
a) Le PEDTi et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) bientôt Convention Territoriale Globale (CTG) .....	25
b) Le PEDTi et Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) .....	25
V - NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION .....	26
VI - LES SIGNATAIRES DU PROJET .....	27

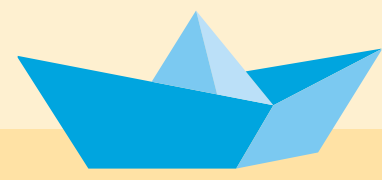
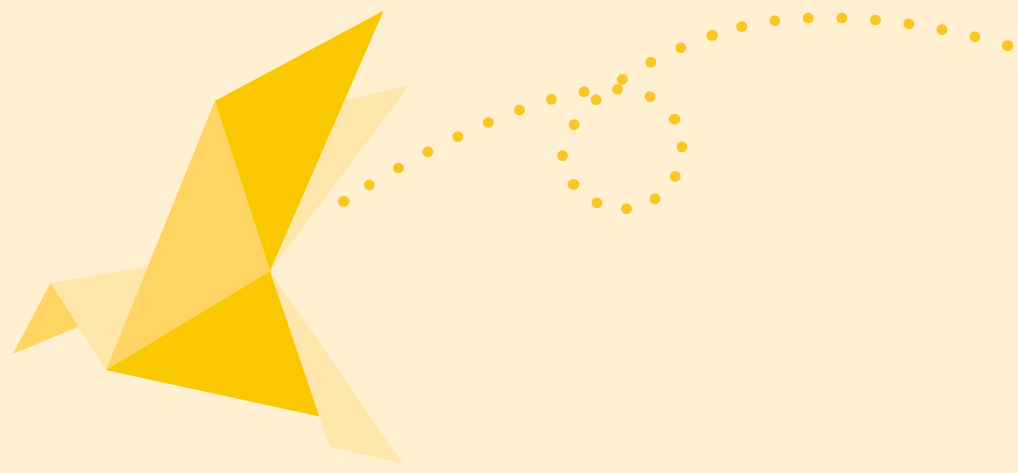


## ANNEXES

- 1 - TABLEUR DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES DU TERRITOIRE
- 2 - LE MEMENTO DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS 3-15 ANS
- 3 - CARTE MENTALE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PEDTI & PLAN MERCREDI
- 4- CARTE MENTALE PEDTI - EVALUATION
- 5 - GRILLES TARIFAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE :  
CF. DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES
- 6 - PROJET PÉDAGOGIQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS



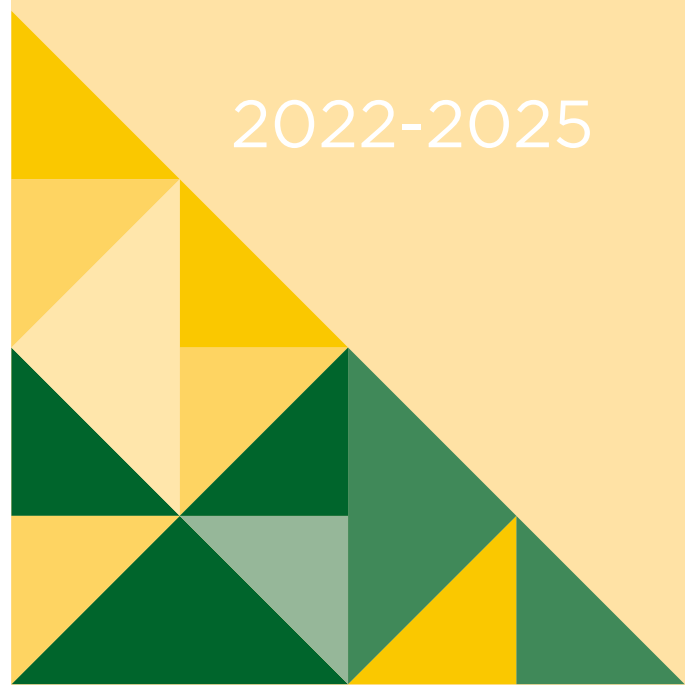
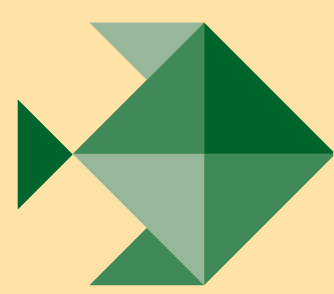




# PARTIE 1

## LES ENJEUX DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS

2022-2025



## I - LE PÉRIMÈTRE DU PEDTI

A l'image des précédents projets éducatifs, le PEDTI du Vercors est renouvelé pour une durée maximum de trois ans.

Contractualisé une première fois en juin 2017, puis en juin 2019, suite au retour à la semaine à 4 jours et à la mise en place du Plan mercredi, il est aujourd'hui renouvelé et il sera mis en œuvre durant les années scolaires 2022 à 2025.

Il concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors, soit six communes.

## II - L'ÉTAT DES LIEUX

### 1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE

A la rentrée 2019, toutes les communes de l'intercommunalité auront une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

### 2 – LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SCOLAIRES

#### a) Une démographie scolaire à surveiller

La démographie scolaire est en baisse et est à l'origine de fermeture régulière de classes sur les différentes écoles. Cela est à mettre en lien avec la baisse pérenne de la natalité depuis 2011.

Cependant, les arrivées de famille avec des enfants en bas âge, attirées par la qualité de vie, sont encore nombreuses et viennent gonfler la population des 0-3ans.

La situation démographique actuelle est atypique : une population de très jeunes enfants importante, mais des effectifs à l'école qui continuent de baisser et conduisent à des fermetures de classe.

- ▶ L'attractivité du territoire reste non négligeable, cependant, le territoire connaît actuellement une flambée des prix de l'immobilier ce qui rend difficile l'installation définitive de nouvelles familles. Ils s'installent en location et repartent quelques années plus tard, faute de terrain ou logement accessibles à la propriété.

#### b) Le nombre d'établissements et le nombre d'élèves

##### **L'école publique au cœur de l'éducation**

Le territoire compte 1088 élèves répartis sur 7 écoles maternelles et élémentaires soit une baisse de 85 enfants depuis 2019.

- 371 enfants en maternelle
- 717 enfants en élémentaire

Un tableur en annexe 1 reprend les effectifs scolaires ainsi que périscolaires, détaillés par commune.

##### **Une pédagogie en vogue, un projet privé qui prend fin**

Une école maternelle Montessori, école privée hors contrat, a vu le jour à la rentrée 2019 sur la commune de Méaudre.

Cette école, encadrée par deux professionnelles diplômées, proposait d'accueillir 15 enfants âgés de 3 à 6 ans sur du temps scolaire et périscolaire du soir.

Par faute d'inscrit, cette école ferme ses portes en juillet 2022.

#### c) La scolarisation des enfants en situation de handicap ou malades

Depuis 2005, la loi reconnaît, à tout enfant, adolescent, ou adulte en situation de handicap, l'accès

aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et à son maintien dans le cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Son inclusion peut être alors facilitée par l'accompagnement d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH), recruté par l'Éducation nationale. Pour se faire, l'enfant en situation de handicap bénéficie d'une reconnaissance par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et fait l'objet d'une notification sur ses besoins. C'est cette notification qui stipule la nécessité de la présence d'un AVS durant le temps scolaire.

Sur notre territoire, une AVS est mise à disposition de chaque enfant répondant de sa présence.

De plus, l'école de Villard de Lans accueille une classe ULIS. 12 élèves (capacité maximum) de 6 à 11 ans y sont scolarisés. Pour l'année scolaire 2021/2022, ils étaient 6 élèves.

- ▶ La question de l'inclusion sera davantage travaillée à l'occasion de ce renouvellement

### 3 - LE PÉRISCOLAIRE

#### a) Les structures périscolaires

L'organisation et la gestion des services périscolaires relèvent de la compétence des communes. Chaque école propose un service périscolaire. L'accueil des enfants s'organise avant la classe, durant le temps de la pause méridienne et après la classe.

Les structures périscolaires fonctionnent toutes selon une grille tarifaire en fonction du quotient familial.

Seules les garderies d'Engins et de Corrençon en Vercors ne sont pas déclarées auprès de la SDJES.

▶ Le Relais à Autrans / Folie Péri à Méaudre :	7h15-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
▶ Les Moucherotons à Saint-Nizier :	7h30-8h20	11h30-13h30	16h30-18h30
▶ La Passerelle à Lans-en-Vercors :	7h15-8h20	11h30-13h30	16h30-19h00
▶ Fun Péri à Villard-de-Lans :	7h30-8h30	11h45-13h20	16h30-18h30
▶ Les P'tits forestiers à Corrençon :	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h00
▶ Les Arcs-en-ciel à Engins :	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h15

#### b) Les équipes

Chaque équipe périscolaire est composée de personnes qualifiées, directeurs, animateurs (CAP petite enfance, BAFA, BAFD, BPJEPS) ATSEM, correspondants aux critères de la SDJES.

Son nombre varie en fonction de l'effectif accueilli.

Les structures réalisent un Projet Pédagogique d'Animation (PPA) conformément aux exigences réglementaires dont les axes sont une déclinaison opérationnelle des orientations globales définies par le PEDTI.

#### c) L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap

L'accueil périscolaire de l'enfant en situation de handicap est étudié au cas par cas, en fonction des besoins d'accompagnement nécessaires et afin qu'il puisse être pris en charge de façon cohérente et qualitative. L'accueil tient compte également de l'accessibilité des locaux et un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé ; le lien avec l'équipe scolaire se trouve alors renforcé.

Aucune structure n'a dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Il reste néanmoins à continuer à sensibiliser les équipes sur l'accueil d'enfants porteur de handicap.

- ▶ La question de l'inclusion sera davantage travaillée à l'occasion de ce renouvellement

### 4 – L'EXTRASCOLAIRE

#### a) Les accueils de loisirs 3-11 ans

Deux accueils de loisirs 3-11 ans sont présents sur le territoire.

L'un, en gestion communale, l'autre géré par l'association « les P'tits Montagnards », ils accueillent les enfants sur les vacances scolaires voire sur les week ends, en saison touristique.

L'un est idéalement situé, au centre d'une commune porte d'entrée du territoire, et qui connaît donc les déplacements domicile/travail les plus conséquents.

L'autre est situé au fond du territoire, en cul de sac certes, mais au cœur du domaine skiable Villard/Corrençon.

Depuis la mise en place du Plan Mercredi, chacun d'eux accueille désormais dans les mêmes conditions les enfants de l'ensemble du territoire. Les tarifs ont également été travaillés afin que l'offre de service soit accessible au plus grand nombre et les grilles tarifaires des deux accueils de loisirs ont été harmonisées.

La fréquentation est importante, la mixité sociale et géographique réelle désormais.

La situation s'est même inversée : les deux accueils souffrent actuellement d'un manque de places en été, notamment pour l'accueil des maternelles. Un travail a été fait afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de tout-petits (exploitation des locaux de l'école maternelle notamment) mais cela ne suffit pas.

### **La Passerelle, à Lans-en-Vercors :**

Structure en gestion communale, située à Lans en Vercors.

Agréée SDJES et PMI, elle dispose d'un agrément pour 32 enfants de maternelle et 36 enfants de primaire.

Elle fonctionne environ 88 jours dans l'année avec une ouverture sur toutes les vacances scolaires (sauf les deux semaines de Noël et 2 semaines en août) avec un accueil à la journée et un tarif au Quotient Familial. Des forfaits sont proposés en fonction du nombre de jours de présence sur la semaine ainsi qu'en fonction de la fratrie accueillie.

L'accueil du mercredi est également assuré par l'accueil de loisirs, sur un temps désormais défini comme étant périscolaire.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 en journée ou demi-journée, avec ou sans repas.

Les principaux axes pédagogiques sont ceux du PEDTI. Chaque année un axe est mis en valeur et déployé dans l'année.

Les principaux axes pédagogiques sont les suivants :

- ▶ Développer l'autonomie à partir de ses propres capacités du moment et des propositions d'activités libre : Permettre à l'enfant de grandir
- ▶ Favoriser la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité : Ensemble
- ▶ Découvrir et respecter les richesses des relations humaines et de l'environnement : s'ouvrir.
- ▶ Favoriser l'épanouissement individuel dans un climat sécurisant : sérénité.

### **Les P'tits Montagnards, à Corrençon-en-Vercors :**

Structure gérée par l'association, « les P'tits Montagnards » depuis avril 2021, auparavant par l'association 'la maison des enfants » qui regroupait la crèche « les 3 Pommes » aujourd'hui intercommunale et l'accueil de loisirs « Les P'tits Montagnards ».

L'accueil de loisirs, dispose d'un agrément délivré pour 40 enfants (dont 20 maternelles). 46 pour les vacances d'été, dont 22 de moins de 6 ans

La structure fonctionne également durant toutes les vacances scolaires. Elle dispose du Label « Famille plus » ce qui implique, pour son fonctionnement, une ouverture durant l'ensemble de la période touristique hivernale, week ends compris.

Les enfants, accueillis de 8h00 à 18h30 proviennent pour une grande partie de la commune de Villard de Lans, mais depuis l'harmonisation tarifaire on constate que l'ensemble des enfants des communes du territoire fréquente l'accueil de loisirs les P'tits Montagnards. C'est donc l'ensemble des communes qui a conventionné avec l'association pour l'accueil des enfants.

Un temps de garderie organisé par la mairie de Villard de Lans dans les locaux scolaires, ainsi que la mise en place d'une navette viennent compléter le service afin d'en faciliter l'accès.

Le projet pédagogique est en cours de réécriture suite à la nouvelle association. En voici les principaux axes pédagogiques :

- ▶ L'émancipation, le faire ensemble, la prise en compte
- ▶ Sensibilisation à ce qui nous entoure (nature, matériel, enfant, adulte...)
- ▶ Permettre à l'enfant de construire sa journée de loisirs et être acteur de sa journée (l'autonomie, le vivre ensemble...)
- ▶ Proposer un accueil de qualité envers les familles et les enfants
- ▶ Accompagner l'enfant à passer une journée agréable
- ▶ Accueillir tous les enfants sans distinction, et prendre chaque enfant en tant que tel

Un accueil est proposé tous les mercredis à Autrans-Méaudre en Vercors de 7h15 à 12h30. Cet accueil n'est pas déclaré auprès de la SDJES.

#### b) L'accueil de loisirs collégiens Activ'ados : une passerelle qui fonctionne

L'accueil de loisirs intercommunal et itinérant porté par la Communauté de Communes du Massif du Vercors s'inscrit dans la démarche et les valeurs du PEDTI.

Les intentions éducatives sont les suivantes :

- ▶ Développer la citoyenneté et l'engagement du jeune.
- ▶ Amener les jeunes à être acteurs et non spectateurs de leurs loisirs.
- ▶ Mettre les jeunes en lien avec les projets et les événements phares de leur territoire :
  - En permettant aux jeunes de découvrir leur environnement au moyen de différentes pratiques sportives et culturelles.
  - En permettant aux jeunes d'expérimenter différents univers et ainsi découvrir ou redécouvrir leurs capacités.
  - En favorisant le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

Activ'ados fonctionne durant la période scolaire (mercredi, vendredi soir et samedi) ainsi que durant les vacances scolaires. Stages thématiques, séjours longs et accessoires ainsi qu'animations dites de proximité jalonnent son programme d'animation.

En termes de passerelle avec les plus jeunes, les actions sont nombreuses. En premier lieu, les enfants quittant le CM2 peuvent s'inscrire à l'accueil de loisirs dès l'été précédant leur entrée au collège, ce qui permet d'élargir son horizon avant le grand saut à la Cité scolaire.

Les animateurs sont également présents pour un temps court dans toutes les classes de CM2 du territoire vers le mois de mai, afin de présenter l'offre de loisirs qui leur est ainsi proposée avec Activ'ados.

Enfin, Activ'ados a participé à la mise en place du Conseil Municipal de Jeunes de Lans en Vercors et depuis 2021 à celui de Villard de Lans et prend part aux actions menées sur sollicitation des élus référents. L'intention étant à moyen long terme de rassembler les jeunes au sein d'un conseil communautaire jeunes.

#### c) Une communication autour des structures en plein développement

Un memento des accueils périscolaires et extrascolaires pour les 3-15 ans, est annexé au présent document. Il reprend l'ensemble des informations utiles aux familles concernant leur inscription, les horaires d'ouverture, les axes des projets pédagogiques.

Il est le fruit d'un travail mené par la coordinatrice enfance avec l'ensemble des directeurs périscolaires et des accueils de loisirs. Son objectif est de faire connaître les structures du territoire et faciliter l'accès à l'information pour les familles.

Il est également un support pour communiquer autour du PEDTI et des valeurs éducatives portées et déployées.

### III - UN PLAN MERCREDI POUR UN PEDTI RENFORCÉ

Ce PEDTI est ainsi présenté avec une annexe Plan Mercredi.

#### 1 - STRUCTURES CONCERNÉES

Ce projet s'inscrit naturellement dans une démarche visant à faire vivre les deux accueils périscolaires et de loisirs implantés sur le territoire :

La Passerelle, à Lans en Vercors et les P'tits Montagnards, à Corrençon en Vercors.

#### 2 - ENJEUX DU PLAN MERCREDI DU MASSIF DU VERCORS

Le Plan Mercredi ainsi proposé poursuit les objectifs suivants :

- ▶ **Permettre l'accès à une offre de loisirs le mercredi pour tous les enfants du territoire.**
- ▶ **Favoriser la mixité et la rencontre des enfants des différents villages.**
- ▶ **Promouvoir l'accueil de loisirs comme un choix et pas seulement comme une « solution de garde ».**
- ▶ **Sécuriser le fonctionnement et la santé financière des équipements concernés.**

Il s'inscrit dans la continuité d'un projet qui se tisse depuis plusieurs années (expérimentation déjà engagée avec Autrans-Méaudre / La Passerelle et solution mise en place par Villard-de-Lans en lien avec les P'tits Montagnards).

#### 3 - UN PROJET EN PLUSIEURS ÉTAPES

Au-delà du contenu éducatif et partenarial du projet, présenté par le biais de la grille de la « Charte Qualité plan mercredi », notre plan mercredi comporte deux volets de travail :

- Une harmonisation des tarifs (entre structures et sur le territoire) à l'œuvre depuis septembre 2019.

En effet, en amont de l'implication dans le plan mercredi un travail important sur l'harmonisation tarifaire a été réalisé avec les deux accueils de loisirs concernés par le plan, afin de :

- ▶ Permettre un « tarif territoire » pour l'ensemble des enfants des 6 communes (incluant un tarif d'adhésion unique à l'association le cas échéant)
- ▶ Harmoniser le nombre de tranche des QF,
- ▶ Mettre en œuvre une participation financière des communes aux deux structures pour l'accueil des enfants à partir d'un coût de revient/jeune/jour de chacun des 2 accueils collectifs de mineurs concernés.

Cette tarification est revue chaque année et fait l'objet de nouvelles conventions entre chaque commune et les deux accueils de loisirs.

Cette nouvelle tarification a été mise en place dès la rentrée 2019, dans chacun des accueils de loisirs, après délibération en conseil communautaire le 26 juillet 2019.

Pour ce projet 2022-2025, le Plan mercredi est reconduit avec le même esprit et quelques axes d'amélioration, de nouvelles étapes à franchir :

- ▶ Travail pour affiner l'harmonisation tarifaire (forfait fratrie identique...) Avec deux années pleines de recul en 2023, et des statistiques à l'appui, cette étape devra être franchie

- ▶ Ouverture complète des deux mois d'été de l'accueil de loisirs la Passerelle à partir de l'été 2023, (deux semaines de fermeture début août jusqu' à présent)
- ▶ Mise en place d'une navette de façon expérimentale en cours de réflexion pour l'été 2022- Navette « aller uniquement » pour accompagner les enfants des communes de Autrans Méaudre, St Nizier du Moucherotte, et Engins sur la Passerelle durant les vacances d'été.

## IV - LES PARTENAIRES ET COLLABORATIONS DE TERRAIN

Le massif du Vercors bénéficie d'un réseau de professionnels et bénévoles socio-éducatifs impressionnant. Entre structures professionnelles, clubs et associations, projets, initiatives citoyennes et organisation d'évènements et temps forts, la vie bat son plein sur le plateau du Vercors !

### 1 - LES RESSOURCES INTERNES AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

#### a) La ludothèque intercommunale « jeux m'amuse »

La ludothèque intercommunale met le jeu au cœur de son projet.

C'est un véritable lieu de rencontre et de partage, où chacun peut trouver des animations, du conseil. Un lieu de ressource pour les familles avec des temps de jeu en itinérance sur l'ensemble des communes du Vercors.

Des formations « jeux pratique » sont proposées aux acteurs éducatifs depuis l'année 2018. Cela participe fortement à la professionnalisation des équipes et la valorisation de leur mission d'animateur. Ils se nourrissent de nouvelles connaissances, gagnent en compétence et améliorent en cela l'accueil réservé aux enfants au quotidien.

Les animateurs de la ludothèque interviennent aussi à la cité scolaire avec les collégiens, en partenariat avec Activ'ados, sur un temps périscolaire déclarés.

Grâce à la médiation autour du jeu, tous les publics sont accueillis, toutes générations confondues. Véritable partenaire des familles, des structures petite enfance, des accueils périscolaires et accueils de loisirs, la ludothèque fait partie intégrante de la vie éducative et du vivre ensemble.

#### b) La médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale qui a ouvert ses portes fin 2015, est située au sein du centre culturel et sportif du Cairn, à Lans en Vercors. Une équipe de 3 bibliothécaires professionnelles accompagnée de bénévoles font vivre l'équipement au quotidien. Cependant, la particularité de la structure est la suivante : elle anime le réseau des bibliothèques associatives du plateau. Au-delà d'une politique documentaire concertée, le projet est porteur d'animations mutualisées, partagées : ateliers hebdomadaires en partenariat avec les classes de Lans en Vercors, animation de territoire autour du projet des Incorruptibles, animations autour du conte pour les périscolaires, formation à la lecture à voix haute pour les animateurs périscolaires du plateau.

Les bibliothécaires sont des acteurs clés de l'éducation artistique et culturelle sur le plateau

#### c) Le Réseau Prévention Santé Jeunes

Le Réseau Prévention Santé Jeunes, porté par le service enfance jeunesse de la CCMV, animé par le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune, le PAEJ, il se compose d'un collège de socio professionnels et de bénévoles (pédopsychiatre du CMP, assistantes sociales du département, infirmière, CPE et principale du collège, animateur du PIJ, référente famille de l'AGOPOP, directrice Activ'ados, conseillère du Centre de Santé sexuelle).

C'est une instance de réflexion et d'action. L'objectif est de prévenir les conduites à risques chez

les jeunes et de proposer des actions de sensibilisation, formation à l'ensemble des éducateurs (professionnels comme parents).

Cette instance a élargi son champ d'action aux jeunes de 6 à 11 ans ainsi qu'aux professionnels qui les entourent.

En effet, certaines thématiques méritent d'être traitées très en amont du collège.

Le harcèlement a notamment fait l'objet d'une grande journée de travail en 2019 et a rassemblé plus de 70 professionnels (professeurs des écoles, professeurs de la cité scolaire, AED, infirmières, animateurs périscolaires...) autour d'ateliers et d'espaces de réflexion.

De même une formation au secret professionnel ainsi que des formations autour des compétences psychosociales données par l'IREPS ont permis de croiser les regards, les professionnels des différents classes d'âge.

## 2 - LA MAISON DES HABITANTS AGOPOP ET LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

L'Agopop, Maison des habitants est une association intercommunale dont le siège est situé à Villard de Lans et qui compte plus de 600 adhérents.

Cet équipement, anciennement Maison des Jeunes et de la Culture est un centre social constitué en association d'éducation populaire. Cet équipement « a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire » (Article 1 des statuts).

La Communauté de Communes a délégué une partie de sa compétence jeunesse à l'association, (anciennement dénommée Maison Pour Tous des 4 Montagnes. MPT4M).

Aussi, un Point Information jeunesse est installé au sein de l'association.

L'agrément maison des habitants, obtenu en octobre 2017 s'accompagne d'une mise en œuvre d'un projet d'actions sociales qui se structure actuellement autour de 4 axes :

- ▶ Accueillir
- ▶ Vivre ensemble
- ▶ Expérimenter la culture
- ▶ Se positionner comme acteur du développement social local

Dans ce sens, l'association développe actuellement les actions et des réflexions autour de la famille et de la parentalité. Cela en fait un partenaire de travail incontournable.

## 3 - LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DU CAIRN ET LE CLAP, CINÉMA ASSOCIATIF

Depuis la fin 2015, Le Cairn, établissement au sein duquel est établie la médiathèque intercommunale, accueille les associations sportives et culturelles de Lans en leur mettant un certain nombre de salles à disposition (salles de musique, salle de danse, DOJO...). L'équipement accueille également le cinéma associatif le CLAP.

Ces deux structures font la promotion d'une programmation éclectique, et place l'offre familiale et jeunesse au cœur de leur projet. Une médiatrice culturelle est chargée de l'éducation artistique et culturelle ; le lien avec les écoles du territoire ainsi que le service périscolaire et extrascolaire de la Passerelle est déjà très important.

## 4 - LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Depuis plus de 40 ans, le Parc naturel régional du Vercors met son dynamisme au service du territoire.

Ses 5 missions principales sont les suivantes :



- ▶ L'aménagement du territoire
- ▶ **La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**
- ▶ Le développement économique et social
- ▶ **L'accueil, l'éducation et l'information du public**
- ▶ L'expérimentation et la recherche.

C'est grâce au dialogue et aux nombreuses rencontres avec ses partenaires, habitants et visiteurs, que le Parc est devenu aujourd'hui un outil dynamique pour le Vercors.

Le Parc est actuellement dans une période de révision de sa charte pour la période 2023-2028, de son projet de territoire. Dans ce cadre, et en partenariat avec l'Éducation nationale, les services mènent un projet École-Collège. Huit classes du territoire Parc ont participé au projet, dont deux classes de Villard-de-Lans.

A plusieurs titres, le Parc est un partenaire incontournable.

## 5 - LA CITÉ SCOLAIRE

Avec plus de mille cent élèves, dont près de 100 internes, la Cité scolaire de Villard de Lans (collège et lycée) s'inscrit comme l'un des établissements scolaires les plus importants du département. C'est le lieu de rencontre des jeunes par définition. La Cité scolaire ouvre ses portes chaque semaine au PIJ, au PAEJ ainsi qu'aux animateurs d'Activ'ados et le jeudi après-midi à la Ludothèque jeux m'amuse. Les professionnels de la cité scolaire s'inscrivent dans les projets de territoire en fonction de leur possibilité et de leur appétence.

## 6 - LE TISSU ASSOCIATIF ET LES AUTOENTREPRENEURS DU VERCORS

Plus de 500 clubs et associations sportives et culturelles sont recensées sur notre territoire. Ce sont autant de possibilités d'ouverture, de découverte pour les jeunes.

- ▶ Aussi le Vercors, historiquement connue comme une terre de résistance, ou comme une « terre des champions », n'en est pas moins une terre de tous les possibles.

Cette offre pléthorique, bien qu'intéressante, ne doit cependant pas faire perdre de vue le sens donné au projet et les valeurs défendues.

La coordination du PEDTI est donc essentielle afin de structurer l'offre proposée sur le territoire et pouvoir s'appuyer sur les interlocuteurs justes, pertinents et pédagogues.

## V - LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

### 1 - LE PEDTI ET LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Depuis 2018, l'AGOPOP propose aux élèves du collège et du lycée ainsi qu'à leur famille, d'intégrer une action d'accompagnement à la scolarité : le dispositif « sortie de CLAS »

L'accompagnement à la scolarité est régi par une charte nationale. Il s'agit d'une action visant à jouer un rôle : « de complément et de partenaire de l'École, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'État en matière scolaire »

Concrètement, c'est un rendez-vous hebdomadaire pour les jeunes, où ils peuvent échanger, s'organiser dans leurs travaux scolaires mais aussi s'impliquer dans des projets qui leur tiennent à cœur.

L'objectif : éveiller leur curiosité ; de découvrir et d'apprendre de nouvelles choses, le tout dans un climat de confiance et de bienveillance.

## 2 - LE PEDTI ET LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : PLACE AUX JEUNES À LANS-EN-VERCORS

Depuis 2017 et à l'initiative de l'élue déléguée à la Jeunesse à Lans en Vercors, un espace d'échanges et de projets a été créé avec un groupe de 18 jeunes, du CM2 à la 5ème. Ce groupe, appelé « place aux jeunes » s'apparente à un conseil municipal de Jeunes et s'investit dans de nombreux projets à l'échelle de la commune. Il se réunit régulièrement pour faire avancer les projets qui l'anime. Ces jeunes sont et seront de vrais ambassadeurs pour leurs pairs.

Il en est de même depuis 2021 sur les communes de Villard de Lans et Autrans Méaudre. L'objectif étant de rassembler tous les jeunes dans une deuxième phase et constituer un conseil communautaire jeunes.

## VI - LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE : UNE CONFIRMATION POUR 2022-2025

Le PEDT, rendu obligatoire par la mise en place des TAP depuis la rentrée 2013, a été travaillé et mis en place par chaque commune du territoire.

Après 5 années de recul, la volonté politique a été d'œuvrer au renouvellement du projet en lui donnant une portée de territoire.

Ainsi, c'est un PEDT Intercommunal qui a vu le jour en 2017. Coordinné par le service enfance jeunesse de la CCMV, il fait l'objet d'une réflexion et d'un travail partenarial important, rendu possible par une implication croisée de l'ensemble de la communauté éducative : animateurs, parents, associations, enseignants, élus ont pu exprimer, entre pairs puis tous rassemblés autour de tables rondes (lors d'un forum, puis sur des groupes de travail) les souhaits et attentes en matière éducative pour les enfants du territoire des 4 Montagnes.

Le PEDTI a ainsi été « le prétexte » pour une réflexion éducative concernant l'ensemble des temps de vie de l'enfant, au-delà des temps d'apprentissages propres à l'école et des temps périscolaires du matin et du soir.

Ainsi, la réflexion a essaimé sur :

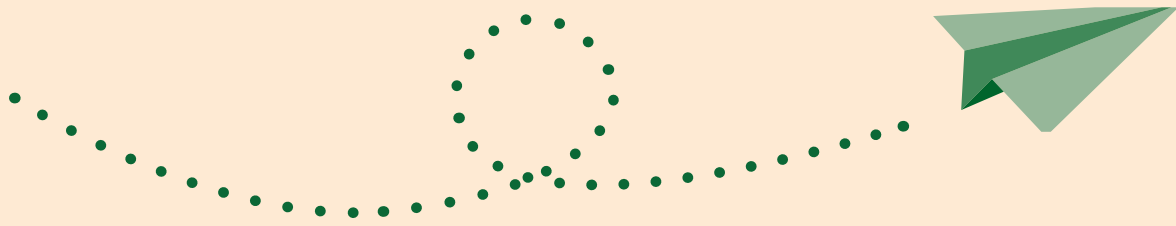
- ▶ Le temps de pause méridienne, temps éducatif à part entière
- ▶ Les temps d'accueil extrascolaires des enfants de 3 à 11 ans

Des partages ont également vu le jour avec l'accueil de loisirs pour les collégiens

Le comité de pilotage s'est réuni le 14 mars 2021 afin de dresser un bilan de ces dernières années de travail, présenter les résultats de l'évaluation qui a été réalisée en 2021 et poser les bases pour le renouvellement du PEDTI 2022-2025.

Les acteurs éducatifs ainsi que les élus référents ont réaffirmé le souhait de poursuivre dans la direction prise initialement. Un temps de bilan, d'échange a permis aujourd'hui d'ajuster le projet.





# PARTIE 2

## LE CADRE D' ACTIONS DU PEDTI DU MASSIF DU VERCORS

2022-2025



## I - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS DU PEDTI 2022-2025

Ainsi, les 3 valeurs éducatives qui doivent guider l'action de chacun au quotidien ont été réaffirmées : **co éducation, vivre ensemble, citoyenneté.**

D'autres valeurs sont venues enrichir au quotidien les actions déployées : « accompagnement, coopération, découverte, lien social et intergénérationnel, collectif et individuel, plaisir, bien être, envie, créativité, engagement, développement du sens critique, échanges »

Depuis 2017, de nombreuses actions ont été menées dans ce sens, et ont permis à chaque acteur de mieux se connaître, de se former, d'accompagner le jeune dans son parcours aux multiples facettes.

Lors du comité de pilotage du 14 mars 2022, un bilan a été dressé du PEDTI 2019/2022, et le projet réinterrogé.

Ainsi, directeurs d'école, élus et représentants de parents d'élèves, par leurs échanges, ont consolidé les bases du PEDTI, et souhaitent poursuivre les actions et démarches engagées.

Le renouvellement du Projet se veut donc le reflet des enjeux de notre territoire comme des enjeux sociétaux.

Il traduit également la volonté des acteurs de poursuivre la question de l'éducation dans sa globalité, et non plus « saucissonnée » avec la question des apprentissages d'un côté et du loisir ou de la citoyenneté de l'autre.

Pour se faire, un **outil transversal et pragmatique** a été largement plébiscité par l'ensemble de la communauté éducative : **il s'agit des compétences psycho-sociales (CPS)**

**Porteur d'un cadre** afin de veiller à la santé de l'enfant, sous tous ses aspects. Les CPS ont été placées au cœur du PEDTI 2019/2022 et vont se poursuivre sur ce renouvellement. **Respect et connaissance de soi pour mieux vivre avec l'autre et au sein de son environnement, reste des valeurs fortes**

### 1- L'ÉVALUATION DU PEDTI 2019-2022

Voici la démarche en 5 étapes :

- ▶ La structuration du projet (structurer pour pouvoir évaluer).
- ▶ Définition des critères, indicateurs et outils d'évaluation
- ▶ Elaboration des outils de recueil des données
- ▶ Analyse des données recueillies
- ▶ Préconisations et pistes d'amélioration

En voici les principaux résultats :

- ▶ Rythme de l'enfant : Des enfants fatigués, des parents qui confirment mais malgré tout, des conditions de vie agréable.
- ▶ Accessibilité à tous : Une mixité sociale et géographique favorisée par la mise en place d'une politique tarifaire unique / Aucun élément quant à la fréquentation des enfants en situation de handicap.
- ▶ Mobilisation des acteurs : Difficulté à mobiliser les écoles du territoire / coordination des acteurs périscolaires et extrascolaires essentielle à maintenir.
- ▶ Visibilité du PEDTI : Un projet inconnu pour 83 % des familles mais le plus important est que les actions menées dans le cadre du PEDTI bénéficient pleinement aux enfants et à leurs familles.

- ▶ Offre de loisirs extrascolaires sur le territoire : Des besoins exprimés par les familles, en particulier sur les communes d'Autrans Méaudre et de St-Nizier.
- ▶ Lisibilité et coordination du PEDTI : Un projet riche et ambitieux mais complexe à coordonner.
- ▶ Une analyse qui met en avant que tous les objectifs du PEDTI ont été atteints ou partiellement atteints.

**Une carte mentale en annexe reprend de manière plus exhaustive l'ensemble de l'évaluation.**

## 2 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES : PRIORITÉS 2022-2025

- ▶ Continuer à valoriser la posture, la formation et la mission de l'animateur.

Cet axe, fortement développé depuis ces deux dernières années grâce à la mise en place du poste de coordination du PEDTI doit être poursuivi.

## 3 - ENJEUX ÉDUCATIFS LIÉS AU PUBLIC VISÉ PAR LE PEDTI

- ▶ Inscrire la jeunesse 11-15 ans dans les axes éducatifs du PEDTI :

L'inscription d'Activ'ados et du collège dans un certain nombre de projets partagés est d'ores et déjà réelle. Inscrire la classe d'âge 11-15 ans dans le PEDTI ne fait qu'entériner une situation déjà en place.

- ▶ Renforcer le soutien à la parentalité :

Le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent, ainsi que l'action « familles » en plein essor au sein de l'Agopop rendront cet axe possible.

## 4 - ENJEUX ÉDUCATIFS THÉMATIQUES

**Les objectifs généraux et opérationnels définis lors des premiers PEDTI sont nombreux – Ils sont présentés en annexe par le biais d'une carte mentale.**

Ce nouveau PEDTI va être l'occasion de poursuivre le travail à l'identique mais aussi de mettre l'accent sur des axes forts que nous souhaitons renforcer et améliorer :

### – Volet handicap, inclusion à nourrir

La question de l'accueil des enfants en situation de handicap est un enjeu majeur et elle constituera un axe à renforcer sur ce nouveau PEDTI. Il s'agira essentiellement, dans un premier temps, de faire un état des lieux plus fin sur l'organisation, l'accueil et la prise en charge des enfants à l'école et sur les temps périscolaires.

Ce diagnostic nous conduira à adapter nos propositions aux besoins :

Rapprochement avec le RASED ?

Soutien des équipes, en proposant des temps de formations/sensibilisation, à adapter au mieux en fonction de la réalité de ce que vivent chacune d'entre elles, et les questionnements que cela peut susciter ?

Mieux communiquer sur les lieux ressources, comme le PRHEJI, le PAEJ...

Dans un second temps il s'agira également de renforcer nos liens, les passerelles avec les structures du territoire qui accueillent des enfants en situation de handicap. Actuellement, la ressource du jeu est essentiellement celle qui est sollicitée par ces structures. Le temps manque pour monter des projets plus complexes, aboutis, afin de faire se rencontrer les publics, de travailler la notion de « rencontre, de respect et de l'enrichissement par la différence »

### – Ecole & numérique

Depuis le programme des « réseaux buissonniers du Vercors », la CCMV est en charge de l'équipement numérique de toutes les écoles du territoire (tablettes, ordinateurs, tableaux interactifs...).

Le suivi de ce programme d'équipement numérique, jusqu'à présent uniquement géré par le service informatique de la collectivité, vient d'être repris par le service enfance jeunesse et vie locale.

Ce suivi permettra de renforcer les liens puisqu'il créera les conditions, les occasions pour multiplier les contacts avec directeurs et enseignants.

Il permettra aussi d'ajouter au regard purement « technique » que la collectivité pose sur ces dotations, un regard également éducatif, complémentaire à l'approche pédagogique des enseignants : Pourquoi doter les classes ? Dans quel objectif ? Que souhaite soutenir la collectivité en répondant positivement aux besoins des enseignants ? Le besoin est-il pérenne ? Contribue-t-il à renforcer le lien aux familles ? Comment, par le biais du numérique, créer de nouvelles passerelles avec les services périscolaires ?

Un plan d'actions est en cours de réflexion et rédaction afin :

- ▶ D'avoir une vue exhaustive du matériel numérique déployé dans chaque école
- ▶ De réfléchir à une politique concertée pour le « numérique » à l'école (optimisation des dotations, établissement de règles claires et partagées en termes de dotation, mutualisation voire rationalisation du matériel
- ▶ Déploiement de projets d'actions numériques comme le programme « heures numériques » avec le soutien et l'intervention de la référente numérique de l'éducation nationale.

Pour nous soutenir dans notre démarche, nous pouvons compter sur l'appui de l'inspectrice de l'Education Nationale et l'appui technique de la référente numérique de l'Education Nationale ainsi que de notre service informatique.

#### **– Améliorer les temps de transition, d'aménagement des temps de l'enfantment**

Transition entre le temps à la maison, le temps périscolaire du matin, le temps scolaire, le temps de cantine et de la pause méridienne, et le périscolaire du soir.

Ce sont des enjeux importants, mais qui demandent du temps et de la communication entre les différents « éducateurs » de l'enfant. A nouveau, la boucle est bouclée : pour cela il faut nécessairement consolider la communication, les liens, multiplier les rencontres et les occasions de faire ensemble.

Cet objectif est donc inscrit dans un processus global, de long terme.

La commune d'Autrans Méaudre, en accueillant l'an dernier l'IREPS au sein de sa structure périscolaire, a montré le chemin.

L'équipe a été accompagnée afin de poser un regard nouveau sur ses pratiques en terme d'encadrement sur le temps de midi, du soir.

Cela est un premier pas encourageant et motivant aussi pour les autres équipes du territoire.

Les deux derniers axes qui seront travaillés, et qui sont transversaux, font l'objet des articles II et III ci-dessous ont les suivants :

- ▶ Renforcer le lien avec l'école
- ▶ Renforcer la communication autour du PEDTI

## **II - LES ENGAGEMENTS ÉDUCATIFS ET LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROJETS D'ÉCOLE : PRIORITÉ 2022 - 2025**

**Renforcer nos liens avec les écoles et plus particulièrement avec les équipes enseignantes pour garantir la continuité éducative**

Si « le PEDTI formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives ».

Nous devons pour ce faire, mobiliser toutes les ressources du territoire, faire du lien avec les projets d'école, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et travailler ensemble à son articulation, notamment sur les projets artistiques, culturels, d'éducation à l'environnement...

L'Education Nationale, est l'un des signataire principal du PEDTI. A ce titre, Il nous faut renforcer ce lien avec l'ensemble des directeurs d'écoles du Vercors et plus largement. Faire connaître le PEDTI et Plan mercredi, les axes et actions engagées et déployées par les équipes, connaître les projets d'école et faire des passerelles pour renforcer la continuité éducative. Envisager des projets communs ?

L'Inspectrice de l'Education Nationale sera notre interlocutrice pour aider au développement du projet et garder une certaine cohérence de travail.

Concrètement, les actions qui seront mises en place sont les suivantes :

- ▶ Participer au conseil d'école deux fois dans l'année – au même titre que les responsables périscolaires qui doivent y avoir leur place
- ▶ Communiquer sur les projets de territoire en interpellant l'Inspectrice de l'Education Nationale afin qu'elle s'assure de la complémentarité avec ce que propose l'éducation nationale en termes de ressources, mais également qu'elle se fasse le relais de l'information auprès des directeurs du territoire.
- ▶ Gérer de nouvelles relations de travail autour du dossier 'numérique dans les écoles »
- ▶ Proposer une à deux grandes réunions dans l'année aux directeurs (par visio si besoin) en abordant l'ensemble des points (projets, numérique, ...)
- ▶ Renforcer le lien périscolaire-école, pour favoriser les temps de transitions avec l'école.

### III - LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROJET : PRIORITÉ 2022 - 2025

Communiquer plus largement et plus lisiblement sur le PEDTI et Plan mercredi

L'évaluation a mis en exergue ce manque de connaissance du PEDTI par bon nombre de partenaires : 83% des personnes ayant répondu au sondage déclarent ne pas connaître le PEDTI.

Equipes enseignantes, familles, associations... Une attention particulière sera donc portée à l'amélioration des modes de communication autour du projet.

Pour travailler la coéducation, le conseil d'école semble l'instance la plus adaptée.

La crise covid et le contexte sanitaire ne nous ont cependant pas permis d'assurer une présence régulière au sein des conseils d'école. Les liens se sont distendus. Les parents d'élèves étant rapidement renouvelés, certains ne connaissent même pas l'existence de ce document.

Lors du comité de pilotage, nous avons interrogé l'ensemble de la communauté éducative pour trouver la « bonne réunion » et temporalité, pour que ce temps de présentation favorise les échanges entre tous les acteurs et que soit associés les directeurs, directrices des structures périscolaires et accueils de loisirs.

Il est donc imaginé de réserver, avec l'accord des directeurs d'écoles, un temps dédié au PEDTI dans chaque conseil d'école :

- ▶ 1 en début d'année, qui sera l'occasion de présenter chacun ses axes de travail ou projets
- ▶ 1 en fin d'année sur les réalisations et ajustements à apporter.



En respectant le domaine de compétences de chacun, ces temps d'échange ont pour objectif de contribuer à mieux faire connaître le PEDTI.

La rédaction d'articles dans le magazine intercommunal lorsque les sujets s'y prêtent sera poursuivie.

D'autres biais de communication resteront cependant encore à réfléchir, en s'appuyant notamment sur les enfants et les jeunes, qui restent les meilleurs prescripteurs.

## IV- L'ANIMATION RENOUVELÉE DE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

### 1- LE COMITÉ DE PILOTAGE INTER-INSTITUTIONNEL

Le comité de pilotage se réunira en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire, soit 2 fois dans l'année.

Il sera composé des représentants suivants :

- ▶ des élus communautaires en charge de la politique jeunesse
- ▶ de la coordinatrice du PEDTI et de la responsable du service enfance jeunesse de la CCMV
- ▶ des gestionnaires des services périscolaires et au minimum de la Passerelle et des P'tits Montagnards, dans le cadre du plan mercredi
- ▶ de représentants de parents d'élèves
- ▶ de l'inspectrice de l'Education Nationale
- ▶ un représentant de la Caf de l'Isère
- ▶ un représentant de la SDJES

### 2- LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET

Le comité de suivi du projet sera constitué :

- ▶ de la coordinatrice du PEDTI et de la responsable du service enfance jeunesse de la CCMV
- ▶ des directeurs et ou animateurs des services périscolaires et au minimum de la Passerelle et des P'tits Montagnards, dans le cadre du plan mercredi
- ▶ de représentants de parents d'élèves
- ▶ de représentants enseignants (directeurs d'école ou enseignants suivant un projet)
- ▶ de représentants des partenaires principaux de terrain sur l'année scolaire en cours

Il se réunira deux à trois fois dans l'année.

### 3- LE PEDTI ET LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

#### a) Le PEDTi et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) bientôt Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Contrat Enfance Jeunesse, à l'instar du PEDTI, est géré par le service enfance jeunesse de la CCMV. Cela garantit la cohérence entre les deux projets.

Il va cependant laisser la place, début 2023, à la CTG. Un projet politique à portée sociale assorti de thématiques de travail verra donc le jour à compter de l'année prochaine.

#### b) Le PEDTi et Contrat Territorial Jeunesse (CTJ)

Le CTJ a été mis en place en 2019 et pour une période de 3 ans. Pour le moment, les liens entre les deux contrats n'ont pas été tissés ; il s'agit déjà de faire vivre la nouvelle instance que représente le CTJ comme lieu de gouvernance de la politique jeunesse 11-25 ans du territoire.

## V - NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation pourront être modifiés, affinés en fonction des besoins, de l'évolution des actions.

Objectifs visés	Actions à mettre en place	Critère d'évaluation	Temporalité
<b>Volet handicap, inclusion</b>	<p>Diagnostic/état des lieux</p> <p>Recueil de besoins (formation/ sensibilisation des équipes)</p> <p>Amorcer des passerelles plus fréquentes avec les structures associatives qui accueillent les enfants en situation de handicap</p>	<p>Réalisation du diagnostic</p> <p>Réalisation d'une grille des besoins et priorisation des actions</p> <p>Nombre de personnes formées et ou sensibilisées (et évolution du nombre)</p> <p>Evolution des liens avec le RASED, les structures en charge d'enfants en situation de handicap sur le territoire</p> <p>Nombre d'actions passerelle (et évolution de celui-ci)</p>	<p>Année scolaire 2022-2023</p> <p>2023-2025</p> <p>2023-2025</p>
<b>Améliorer les temps de transition, d'aménagement des temps de l'enfant</b>	<p>Favoriser le développement d'actions ou réflexions au sein des structures autour de cette thématique</p> <p>Favoriser ensuite la réflexion école/ péricolaire</p>	<p>Nombre de réunions éduc'actifs ou inter-structures qui traite du sujet</p> <p>Nombre de structures ayant conduit des projets dans cet axe</p> <p>Evolution des liens école/périsco</p>	<p>2022-2024</p> <p>2024-2025</p>

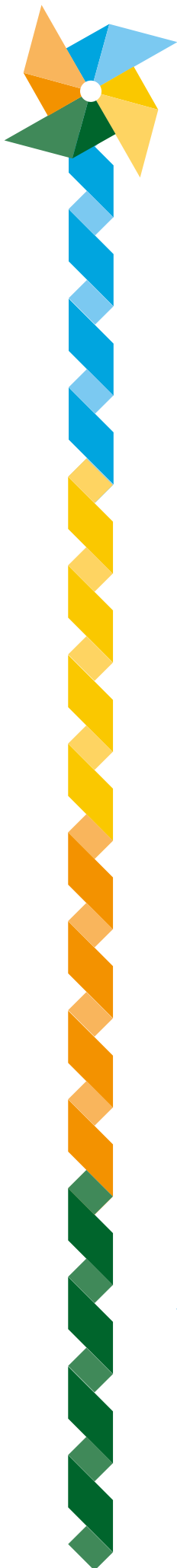
<p><b>Renforcer les liens avec l'éducation nationale et les équipes d'enseignants</b></p> <p><b>Ecole et Numérique</b></p>	<p>Participer avec les responsables périsco aux conseils d'écoles</p> <p>Communication régulière avec l'IEN</p> <p>« Ecole numérique » : mise en place d'une charte, déploiement d'un plan d'actions pour améliorer les dotations de la collectivité de manière qualitative et quantitative</p>	<p>Présence effective aux conseils</p> <p>Nombre de contacts avec l'inspectrice</p> <p>Présence des directeurs aux réunions amorcées par la collectivité</p> <p>Naissance de projets communs</p> <p>Fluidité et réactivité dans les relations/communications</p>	<p>Prévoir plusieurs temps d'échange en début et fin d'année scolaire</p> <p>Tout au long du PEDTI</p>
<p><b>Communiquer plus largement et plus lisiblement sur le PEDTI et Plan mercredi</b></p>	<p>Rencontre des équipes enseignantes pour partager les projets (cotech PEDTI ou autre)</p> <p>Rédaction d'articles dans le magazine intercommunal</p> <p>Sondage afin de mesurer la connaissance du dispositif</p>	<p>Nombre de rencontres réalisées</p> <p>Nombre d'articles dédiés</p> <p>Evolution du pourcentage de personnes qui connaissent le projet</p>	<p>Début et fin d'année scolaire</p> <p>Tout au long du PEDTI</p> <p>En 2025</p>

## V - LES SIGNATAIRES DU PROJET

Les signataires du projet sont :

- ▶ le Président de la communauté de communes. Sa signature représente l'accord exprimé par l'ensemble des maires des 6 communes du territoire
- ▶ le maire de Lans en Vercors, pour la partie Plan mercredi et parce qu'il engage la structure municipale de la Passerelle
- ▶ la Présidente et / ou le directeur des P'tits Montagnards par délégation, pour la partie Plan mercredi

Par-delà le côté officiel et institutionnel, il y a l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative qui a pris part dès le départ ou en cours de route, à la définition des axes éducatifs et qui mettent tout leur cœur pour le faire vivre au quotidien : animateurs, parents, associations ou partenaires des structures socio-médico-éducatives.



## ANNEXES

1 - TABLEUR DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES DU TERRITOIRE

2 - LE MEMENTO DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS 3-15 ANS

3 - CARTE MENTALE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PEDTI & PLAN MERCREDI

4 - CARTE MENTALE PEDTI - EVALUATION

5 - GRILLES TARIFAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : CF. DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES

6 - PROJET PÉDAGOGIQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS





Service enfance jeunesse et vie locale  
Maison de l'Intercommunalité  
19 chemin de la Croix Margot - 38250 Villard-de-Lans  
Tél. 04 76 95 08 96